



Circulaire n° 4838 du 19/05/2014

Troisième appel à projets « ECOLE NUMERIQUE ».

Appel à projets réservé, en Région wallonne, aux établissements des enseignements maternel, primaire et secondaire ordinaires et spécialisés, aux établissements de Promotion sociale.

Appel à projets dédié, pour l'Enseignement supérieur, aux catégories pédagogiques des Hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2014-2015

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
 Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non confessionnel
 Officiel subventionné
 Niveau : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé
Promotion sociale
Enseignement supérieur

Type de circulaire

- Circulaire administrative
 Circulaire informative

Période de validité

- 2014-2015

Nombre total de pages

pages.

Documents à renvoyer

- Oui
 Date limite de renvoi : 15 juillet 2014 à 10 H de manière électronique. Confirmation obligatoire en version papier

Mot-clé :

Appel à projets - Numérique

Destinataires de la circulaire

A l'attention de :

- Madame et Messieurs les Gouverneurs
- Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, de Promotion sociale organisés ou subventionnés et situés en Région wallonne,
 - Aux Chefs d'établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, de Promotion sociale organisés ou subventionnés et situés en Région wallonne,
- Aux membres des services de l'Inspection,
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes,
- Aux Organes de représentation et de Coordination
- Aux Directeurs des départements pédagogiques des Hautes écoles organisées ou subventionnées.

Pour information :

- Aux Organisations syndicales
- Aux Associations de Parents
- Aux Membres du Service général de l'Inspection

Signataire

Ministre: Jean-Claude MARCOURT, Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

Personnes de contact

Administration du Ministre en charge de l'Enseignement supérieur :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Jean-Marie BOUDRENGHIEN	081/33.44.63	jeanmarie.boudrenghien@spw.wallonie.be
	0476/41.35.28	

Administration du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale :

Nom et prénom	Téléphone	Email
François BRIXY	02/690.82.22	francois.brixy@cfwb.be

3^{ème} Appel à projets « Ecole Numérique »

L'engouement et la richesse des échanges pédagogiques qu'a suscités le lancement de la première phase du Plan « école numérique » plaident en faveur de la poursuite et de l'amplification des projets pilotes initiés.

C'est pourquoi le Gouvernement wallon a décidé le 30 avril 2014 de pérenniser et généraliser le plan « Ecole numérique – Un nouveau plan TIC au service de l'éducation » et de lancer un nouvel appel à projets intégrant les TIC dans l'approche pédagogique. Cet appel à projets pour l'utilisation innovante des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) dans l'Enseignement est adressé à toutes les écoles de l'enseignement maternel, primaire, secondaire, ordinaire et spécialisé, de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur (catégorie pédagogique).

Ce nouvel appel à projets tirera parti des deux premiers appels à projets et mettra l'accent sur :

- la formation des enseignants en amont et pendant la mise en œuvre du projet ;
- l'organisation et la structuration d'un partage d'outils, de contenus pédagogiques adaptés à l'usage des TIC, de bonnes pratiques et d'expériences, en interne et dans le réseau de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone ;
- l'implication des directions d'école et de l'inspection dans le projet notamment pour soutenir les enseignants porteurs du projet (charge de travail, responsabilité, ...) ;
- l'organisation d'une offre consolidée de soutien logistique, technologique et à la maintenance des outils informatiques mis à disposition des écoles pilotes ;
- la préparation des équipes éducatives concernées à une « autonomisation » après la phase pilote de mise en œuvre du projet.

Pour ces 2 derniers points, les écoles pilotes bénéficieront notamment de l'expertise et du soutien des conseillers de la cellule « école numérique » du SPW.

Porteurs et bénéficiaires de projets

Le nouvel appel à projets comportera 2 axes :

1. Un axe « enseignement obligatoire et de promotion sociale », ciblant des « projets reposant sur une utilisation innovante des TIC dans l'approche pédagogique » ;
2. Un axe « catégories pédagogiques des Hautes Ecoles », ciblant la formation initiale des futurs enseignants à l'implémentation des TIC dans leur approche pédagogique et à la création de ressources et de contenus pédagogiques

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) devient inéluctable. Outil omniprésent de la vie professionnelle, de la vie sociale, de la communication, les TIC sont aussi le « terrain de jeu » privilégié de la majorité des jeunes qui les utilisent couramment pour leurs loisirs et leur vie sociale (jeux vidéos, réseaux sociaux, forums,...). S'il y a donc bien un lieu et un domaine où la prospective technologique doit être en point de mire, c'est bien au niveau de l'enseignement.

C'est pourquoi, dans le cadre du nouveau Plan TIC pour l'éducation, afin de préparer le prochain plan d'équipement TIC des écoles, les Ministres Marie-Martine SCHYNS et Jean-Claude MARCOURT, respectivement en charge de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale et de

l'enseignement supérieur et des technologies nouvelles, invitent les directions des établissements scolaires à introduire **numériquement et en ligne** auprès de la cellule « école numérique » du Service Public de Wallonie tout projet pédagogique novateur intégrant l'usage des technologies de l'information et de la communication.

L'appel à projets pilotes en pratique

Un budget de **3.300.000 €** est réservé pour l'équipement nécessaire aux projets pédagogiques qui seront sélectionnés. Dans un souci de simplification administrative et d'efficacité pédagogique, les écoles sont invitées à opter pour des paquetages d'équipements homogènes et techniquement complets décrits dans une liste intégrée au formulaire de candidature.

Par ailleurs, les porteurs de projets bénéficieront d'un accompagnement à la gestion de projet et d'un soutien technique et technologique.

Des conseillers pédagogiques, dédiés à ce projet et financés par les pouvoirs publics, pourront aider les établissements scolaires à établir des partenariats, à évaluer, à faire évoluer et à réguler leur projet d'utilisation des TIC dans l'approche pédagogique. Ils contribueront à fluidifier la communication et le partage d'expertise entre les projets pour, notamment, favoriser les usages alternatifs ou les prolongements aux expériences menées.

Les conseillers « école numérique » du SPW aideront les porteurs de projets dans le choix de leurs équipements. Ils offriront un soutien logistique, technologique et à la maintenance des outils informatiques mis à disposition des écoles.

Pour les établissements de l'enseignement obligatoire, **4 heures NTPP ou 4 heures de capital période (CPU)** seront en outre octroyées pour soutenir l'expérimentation.

Le projet devra être initié au plus tard à la réception du matériel et s'étendra sur 18 mois.

Les projets doivent obligatoirement être introduits pour le **15 juillet 2014 à 10 heures de manière numérique** au travers du formulaire de candidature disponible en ligne à partir du **lundi 02 juin 2014** à l'adresse suivante : **www.ecolenumerique.be**.

La candidature électronique sera confirmée par l'envoi postal, de **l'annexe 1**, dûment complétée et signée par la direction de l'établissement scolaire et /ou la personne apte à engager valablement l'établissement scolaire, à l'adresse suivante :

Service Public de Wallonie
A l'attention de Monsieur Jean-Marie BOUDRENGHIEN
Cellule Ecole Numérique
Place de Wallonie 1 Bâtiment 2
5100 Jambes

La liste des projets sélectionnés sera diffusée sur le site « www.ecolenumerique.be » dès le 26 septembre 2014.

Un jury composé de représentants des administrations wallonnes et de l'enseignement ainsi que d'experts en TICE procédera à l'examen et à la sélection des projets.

Objectifs des projets pilotes

Les projets pédagogiques novateurs sélectionnés permettront :

- de tester de nouveaux usages pédagogiques supportés par les TIC s'inscrivant dans le contexte de l'enseignement par compétences, tel qu'il est mené en FWB ;
- d'évaluer la pertinence de l'utilisation, dans le contexte éducatif, d'une gamme choisie d'équipements technologiques et de ressources numériques permettant de valider les options techniques d'un futur plan TIC;
- d'identifier les facteurs garantissant l'essaimage des usages pédagogiques et des technologies sur lesquelles ils s'appuient, ainsi que les moyens de résoudre les difficultés éventuelles.

Ces projets mettront en œuvre des outils technologiques de soutien à l'enseignement choisis dans une liste proposée au travers du formulaire comprenant :

- des nouveaux dispositifs de projection et de présentation tabulaire,
- des équipements de type classes mobiles,
- des équipements multimédias de projection numériques

Dans le cadre du projet, chacune de ces technologies devrait idéalement être exploitée en corrélation avec les dispositifs plus traditionnels déjà en place dans les établissements scolaires suite notamment au déploiement des cyberclasses.

Obligations des établissements scolaires et des porteurs de projets

Ils accepteront :

- de mener une expérience réelle de 18 mois, utilisant aussi régulièrement que nécessaire, et pédagogiquement, l'équipement informatique mis à leur disposition ;
- de collaborer avec les conseillers pédagogiques et les conseillers « École numérique » du SPW et de participer aux actions de coordination et de gestion du suivi des projets ;
- de partager leur expérience – y compris les déceptions ou échecs –, avec les promoteurs du projet et d'autres enseignants, au travers de l'espace d'échange en ligne créé à cet effet et éventuellement dans le cadre de rencontres publiques ;
- de mettre à la disposition de l'ensemble des enseignants leurs réalisations ;
- de participer à une évaluation globale en fin d'expérience.

Aides à la rédaction du projet

Un espace dédié sur le site « www.ecolenumerique.be » permettra d'informer les candidats porteurs de projets et le cas échéant de répondre aux questions posées au travers d'une foire aux questions.

En raison des enjeux éducatifs et sociétaux dont est porteur le plan TIC pour l'éducation, nous comptons sur les enseignantes et les enseignants pour qu'ils construisent leur projet novateur intégrant les TIC dans leurs pratiques pédagogiques et le mettent en œuvre, en fonction de leurs besoins et de ceux de leurs élèves et étudiants. C'est pourquoi nous vous remercions, dès à présent, pour votre mobilisation et celle de vos équipes pédagogiques.

Renseignements sur l'appel à projets:

- Administration du Ministre en charge de l'Enseignement supérieur

Monsieur Jean-Marie BOUDRENGHIEN

jeanmarie.boudrenghien@spw.wallonie.be

081/33.44.63 - 0476/41.35.28

- Administration du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

Monsieur François BRIXY

francois.brixy@cfwb.be

02/690.82.22

Jean-Claude MARCOURT
Ministre de l'Enseignement supérieur
Ministre de l'Economie, des PME, du
Commerce extérieur et des Technologies
nouvelles.

Marie-Martine SCHYNS
Ministre de l'Enseignement
obligatoire et de
Promotion sociale.